



contestation pv suite à erreur de date

Par **maxdomi**, le **25/10/2009** à **18:12**

je viens d'être verbalisé. l'agent qui m'a dressé le pv a fait 1 erreur de date sur le 1er volet (daté du 5 octobre au lieu du 25)sur le 2ème volet la date est exacte puis je demander l'annulation de ce pv?
de plus, il a omis de préciser la marque et la couleur du véhicule, est ce aussi contestable?
merci de vos réponses
on m'a déconseillé de payer la contravention si je conteste. est-ce exact ?

Par **razor2**, le **25/10/2009** à **21:33**

Bonsoir, qu'importe la date, puisque vous avez été intercepté, donc identifié, et que l'avis de contravention vous a été remis en main propre. Le seul document qui fait foi est de plus le procès verbal qui est la partie gardée par l'Agent..
Idem pour la marque et la couleur de votre véhicule, la jurisprudence est claire à ce sujet. Cela ne vous cause aucun préjudice, vous êtes censé connaître ces infos, non?
Pas de contestation possible, désolé..